

APPEL à CANDIDATURE

Résidence-mission d'artistes au campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique

Le campus aéronautique recherche

deux artistes professionnels :

un plasticien et un auteur illustrateur

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 6 novembre 2018, délai de rigueur

Contexte :

Le secteur de l'industrie aéronautique du Nord Nouvelle Aquitaine a créé 750 emplois entre 2015 -2017. Avec un peu plus de 9000 emplois actuellement, il continue de recruter massivement. Les métiers de la filière de l'industrie aéronautique sont peu connus de nos jeunes et les formations industrielles ont peu d'attrait alors qu'elles offrent de réelles perspectives. Il est nécessaire de les valoriser pour les rendre plus attractives. Elles sont trop souvent considérées par les parents et les jeunes comme un second choix.

Une réflexion commune entre les établissements de formation et les entreprises est engagée pour répondre aux enjeux de formation et aux enjeux économiques.

Comment approcher et valoriser de façon innovante nos jeunes d'aujourd'hui dans la filière aéronautique ?

Porteur du projet : Le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique

Le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle - Aquitaine est porté par le rectorat de Poitiers et le conseil régional Nouvelle - Aquitaine en partenariat avec l'association Aéroteam. Il contribue à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. C'est un réseau d'établissement d'enseignement secondaires et d'entreprises constitué de :

- 6 lycées professionnels de l'académie de Poitiers,
- 4 établissements d'enseignement supérieurs : IUT Poitiers, IUT Châtelleraut, ENSMA, EIGSI,
- 87 entreprises locales du secteur aéronautique Nord Nouvelle – Aquitaine.

Il offre une gamme complète de formation du CAP au diplôme d'ingénieur et apporte des solutions nouvelles pour répondre aux besoins de formations et d'embauche des entreprises.

La résidence :

Le projet s'élabore dans le cadre d'un partenariat entre le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle Aquitaine, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle - Aquitaine (DRAC) et le rectorat de Poitiers.

Le Campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle Aquitaine en collaboration avec les entreprises locales souhaite renforcer l'attractivité des filières et des métiers industriels par une approche innovante de création d'une résidence d'artistes au sein du campus. Cette résidence visera notamment à valoriser les lycéens déjà en formations industrielles mais aussi à donner envie aux collégiens de s'orienter vers ces formations. Elle propose de changer l'image de l'industrie par un nouvel angle d'observation, celui d'artistes.

La résidence **s'organise sur 16 à 18 semaines étalées sur 7 mois**, selon les disponibilités de chaque artiste. Il est demandé à **chaque artiste d'intervenir en moyenne 10 à 12 heures par semaine** dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle construits avec les différents groupes et publics.

La résidence est pensée pour deux artistes, un plasticien et un auteur illustrateur. Les deux artistes travaillent en itinérance, d'un établissement à l'autre, tout en créant des liens entre les différents jeunes concernés et le monde de l'entreprise.

Ils proposent un projet d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes des filières de l'aéronautique. Ils interviennent par ailleurs dans le monde de l'entreprise, sous forme d'actions plus brèves, à destination des personnels : présentation de leur travail artistique, conférence, rencontres, mini-ateliers, etc.

Aucun travail de création n'est attendu, mais chaque artiste peut profiter de son temps de résidence pour avancer sur son projet personnel, et/ou le présenter aux publics rencontrés.

L'idée est d'**offrir une carte blanche aux artistes retenus** afin qu'ils posent un regard artistique nouveau sur les métiers et les filières industrielles du secteur aéronautique, dans l'objectif, de fédérer les différents publics autour actions concrètes et notamment par des ateliers de pratiques artistiques. Les artistes présentent par ailleurs leur projet artistique et leur démarche de création aux jeunes et proposent des actions d'éducation artistique et culturelle qui les rendent actifs.

La directrice du campus coordonnera l'action des deux artistes professionnels en résidence - mission d'éducation artistique et d'action culturelle sur les 6 établissements d'enseignements secondaires répartis sur les quatre départements : Vienne, Deux-Sèvres, Charentes et Charente Maritime.

Les objectifs recherchés sont :

- le développement d'actions d'éducation artistique et culturelle et la construction d'un parcours
- la création d'une dynamique entre jeunes et entreprises au sein du campus
- la découverte de démarches de création artistique
- l'art et la création confrontés aux métiers de l'industrie aéronautique dans une perspective de valorisation

Les artistes

Les artistes professionnels, issus du secteur des arts plastiques au sens large, les auteurs et illustrateurs peuvent proposer leur candidature. Une attention particulière sera portée à leur travail de création personnelle et aux lieux de diffusion/édition mentionnés.

Chaque artiste qui propose sa candidature de manière isolée acte le principe qu'il aura à travailler et collaborer avec un autre artiste.

Un comité de sélection composé de représentants de la DRAC, du rectorat de Poitiers, du campus et du monde de l'entreprise aéronautique retiendra deux artistes ayant fait acte de candidature de manière isolée, ou en binôme constitué.

CONDITIONS D'ACCUEIL

LIEUX DE TRAVAIL

Itinérance dans les 4 départements de la Région Nord Nouvelle Aquitaine : Vienne, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime. Les 6 lycées professionnels bénéficiaires des résidences sont le lycée Marcel Dassault à Rochefort (17), le lycée Jean Moulin à Thouars (79), le lycée Réaumur à Poitiers (86), les lycées Edouard Branly et Le Verger à Châtelleraut (86) et le lycée Gaston Barré à Niort (79).

Les artistes travailleront par ailleurs en lien avec les entreprises de l'aéronautique.

CALENDRIER

Diffusion de l'appel à candidature : Juillet 2018

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : Mardi 6 novembre 2018

Comité de sélection des artistes : semaine du 12 au 16 novembre 2018

3 à 5 candidats présélectionnés viendront présenter leur projet **en entretien individuel : le 16 novembre 2018**

Les artistes retenus doivent participer **au comité technique du campus qui sera programmée à cet effet fin 2018. Présence obligatoire**

La résidence s'étalera en plusieurs semaines sur une durée maximum de 7 mois (de Décembre 2018 à Juin 2019). Le calendrier et l'organisation des résidences seront discutés entre les artistes retenus et les établissements d'accueil.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Le campus des métiers et des qualifications de l'aéronautique Nouvelle Aquitaine sera l'interlocuteur facilitateur pour approcher les établissements scolaires et les entreprises partenaires.

La coordination administrative et technique sera assurée par la directrice opérationnelle du campus.

Dans la mesure du possible, les artistes pourront disposer du matériel de chaque établissement impliqué.

HÉBERGEMENT

Chaque établissement d'accueil assurera l'hébergement et prendra en charge les repas des artistes les jours de leurs interventions dans l'établissement sur une durée d'un mois maximum suivant un planning établi en amont.

Déplacements : Les artistes devront être autonomes pour assurer leurs déplacements sur place (permis de conduire obligatoire). Les frais de déplacement d'un établissement à autre seront à la charge des établissements d'accueil, le cas échéant. Il conviendra toutefois de regrouper les interventions sur un même lieu chaque semaine de résidence.

RÉMUNÉRATION des ARTISTES

La DRAC finance chaque artiste sur la base de rémunération suivante, au regard de ses temps d'interventions artistiques :

- Artiste plasticien : 10 000 € de forfait de rémunération TTC correspondant à environ 180 heures d'interventions étalées sur 7 mois.

- Auteur-illustrateur : 10 000 € de forfait de rémunération correspondant à l'équivalent de 23 journées environ, charte des auteurs (tarif brut), étalées sur 8 mois.

Toute intervention supplémentaire dans le cadre de ces résidences fera l'objet de financements complémentaires recherchés auprès des établissements et entreprises partenaires. De même, si les artistes sont amenés à faire une création collective avec les jeunes et les publics impliqués, les établissements et entreprises partenaires s'assureront en amont d'avoir réuni le budget nécessaire à la réalisation de cette création.

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements du campus et ceux des artistes avec un planning prévisionnel. Les artistes devront justifier d'un statut social, ou d'une structure administrative leur permettant d'émettre une facture.

DOSSIER DE CANDIDATURE (5 pages maximum)

Chaque artiste ou l'équipe artistique candidate adresse :

- Un texte décrivant sa démarche artistique (avec liens possibles internet ou réseaux sociaux)
- Un dossier présentant 3 projets d'éducation artistique et culturelle déjà réalisés
- La proposition d'un projet artistique personnel au regard des objectifs visés par la résidence
- Un curriculum vitae à jour
- Ses coordonnées physiques et internet

ENVOI DE LA CANDIDATURE au plus tard le 6 novembre 2018, délai de rigueur

- Par internet sous forme de dossier PDF à :

Pour le Rectorat : Catherine.Bontemps@ac-poitiers.fr et secretariat.daac@ac-poitiers.fr

Pour la DRAC : gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr et sylvie.guilloteau@culture.gouv.fr

- ET obligatoirement par voie postale à :

Gwenaëlle DUBOST
Service éducation artistique et culturelle
DRAC site de Poitiers
102 Grand rue - BP 553
86 020 POITIERS Cedex

Contacts :

Catherine BONTEMPS, directrice opérationnelle du campus aéronautique

Catherine.Bontemps@ac-poitiers.fr / 05.16.52.65.25 / 06.21.52.19.13

Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale, DRAC Nouvelle - Aquitaine

gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr / 05 49 36 30 50

